

## AXE 2 : L'habitat adapté

### Orientations : Répondre au besoin d'habitat adapté

#### Fiche action n°3 : Lever les freins à la production de l'offre

##### I. Objectifs opérationnels :

- Déterminer précisément les freins liés à la production des projets
- Engager les démarches nécessaires à lever ces freins

##### II. Publics cibles :

- L'ensemble des membres du GT Habitat Adapté

##### III. Pilote(s) :

- URH / Préfecture / Département

##### IV. Partenaire(s) :

- EPCI concernés ; Sauvegarde du Nord ; Associations représentant les GDV (à intégrer), bailleurs sociaux

##### V. Modalités de mise en œuvre :

- Partir de l'état des lieux des freins déjà réalisés dans le GT pour déterminer des actions à engager
- Rester en veille autour des futurs projets à venir et signaler les nouveaux freins
- Tenter de lever les freins (éclairer le cadre juridique, rechercher des leviers financiers, simplification...)
- Rédiger collectivement un cadre de recommandations portant sur ces leviers

##### VI. Moyens/dispositifs alloués :

- Travaux à conduire dans le cadre du GT Habitat Adapté
- Moyens humains dédiés pour l'animation du GT

##### VII. Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de leviers pour lesquelles de solutions sont identifiées
- Livrable : cadre de préconisations

##### VIII. Échéance de l'action :

- Continu jusqu'à l'atteinte des objectifs au maximum fin 2030

##### IX. Territoire(s) cible(s) / prioritaire(s) :

- Ensemble du département du Pas-de-Calais.